

## **Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)**

**Sujet:** Consultation sur les modifications proposées pour renforcer le Règlement sur la protection des passagers aériens

**Nom:** Caroline Malenfant

**Date:** 2023-08-06

Dans le cas d'un changement de type d'appareil, le transporteur aérien devrait avoir l'obligation d'en informer ses passagers et de rembourser les frais additionnels qu'un passager peut avoir payé pour sélectionner un emplacement spécifique dans l'avion. C'est le problème que nous avons eu avec AirTransat. Nous avons payé un supplément lors de la réservation de notre vol pour avoir un emplacement spécifique dans l'avion. Lorsque nous sommes montés à bord, nous avons constaté que ce n'était pas le même type d'appareil et que la configuration était très différente. Nos emplacements étaient terribles. Nous avons donc payé un supplément pour obtenir les pires sièges de l'avion!  
<Partie non divulguée>